

**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
AVIS PUBLIC  
CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE  
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**1<sup>er</sup> projet de règlement no 483-16-U modifiant le règlement de zonage no 483-U**

---

Avis public est par la présente, donné par la greffière :

1. Le 4 juillet 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté, l'[arrêté ministériel 2020-049](#).
2. Le 2 octobre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté, l'[arrêté ministériel 2020-074](#) réitérant que le Conseil peut décider de remplacer la procédure de consultation publique par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncée au préalable par un avis public.
3. Lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 mars 2021, le conseil municipal de Carignan a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite, soit :
  - 1<sup>er</sup> projet de règlement no 483-16-U modifiant le règlement de zonage no 483-U
4. Les questions et commentaires concernant ce 1<sup>er</sup> projet de règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 23 mars 2021, à l'adresse courriel suivante : [info@villedecarignan.org](mailto:info@villedecarignan.org), ou par la poste, au 2555, chemin Bellevue, Carignan (Québec) J3L 6G8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
  - Nom et prénom;
  - Adresse résidentielle;
  - Numéro de téléphone.
5. Une présentation écrite de ce 1<sup>er</sup> projet de règlement est disponible au public afin d'en apprendre davantage sur ces modifications réglementaires sur le site Internet de la Ville : [www.villedecarignan.org](http://www.villedecarignan.org)
6. Ce 1<sup>er</sup> projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville, [www.villedecarignan.org](http://www.villedecarignan.org)

Donné à Carignan, ce 8 mars 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 8 mars 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 8 mars 2021.

Donné à Carignan, ce 8 mars 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière